



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-256** intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification (AO-6)* ».

L'objet dudit règlement est de modifier les tarifs de l'arrondissement touchant les frais de remorquage.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 24 avril 2014.

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

